

Extracted from Original Record No 5 page 17 removed from Henry of Wat's Office pursuant
to order of the committee of 1849 & sent by W. W. Allen to the Librarian of the House of Commons
in 1851.

Pierre de St Julien

[illegible]

marie à quelque autre personne que la dernière Induite l'aurait enjoint de
dote Induite l'aurait doté marie avec une autre alors l'autre et tout ce qui est
que mon fils Senior de ce que le Roy donne et lègue dans les hiles d'aujourd'hui
et toujours bien entendir que ce sera aux conditions ou depuis mentionner
sans qu'il puisse en aucune manière rapeller, & le donne et lègue
mon fils Pierre de St. Julien et à ces héritiers pour en disposer par don
vente ou autrement, ma Plantation ou je demeure présentement commu-
-nément appelée Wantoot, consistant en mille acres de Terre et toutes les
Terres qui sont entre le dit Wantoot, et la Plantation de Mr Paul Tappier
consistant en cinq cents acres de Terre plus trois cents acres de Terres
qui joignent le dit Wantoot sur la partie du nord et qui est partie
d'un plan de six cents acres de Terre dont l'eway s'étend trois cents
à Mr Henry. Le Noble plus je donne à mon dit fils cinq cents acres
de Terre qui sont Terres à lui au dessus de la Plantation de Belle
fontaine. 5. Je donne et lègue à mon fils Jacques et à ces héritiers
pour en disposer soit par don vente ou autrement, ma plantation
qui consiste en quatre Plans savoir un de mille acres de Terre que
j'ay acheté de Mr Champersson Elliott, un plan de cinq cents acres
qui le joignent au dit de trois cents sur laquelle et la fontaine
nommée Aaron Spring et un plan de quatre cents acres sur le
point de toutes les dit Terres de plus le Roy donne mille acres de
Terres à lui qui joignent les terres de son père cy dessus. 6. Je donne
et lègue à mon fils Paul et à ces héritiers pour en disposer soit par
don vente ou autrement mille cinq cents acres de Terres que j'ay sur
la Rivière de Saint-Jacques savoir cinq cents acres que j'ay acheté de
Mons^r Bouquard & Henrichs cinq cents que j'ay acheté de Mr Emu-
acé Marquis et cinq cents que j'ay fait couvrir en mon nom faisant
tous les trois plans joint sur la dite Rivière. 7. Je donne et lègue
à mon fils Henry cinq cents acres de Terre qui sont situées sur l'endroit
qui s'appelle communément the half way swamps joignant à des
terres appartenant à M^r Henry Le Noble plus je lui donne mille
acres de Terre à lui qui joignent celles de son père Jacques et qui
ont été mesurées par Mons^r Champersson Elliott. 8. Je donne
et lègue à mon fils Joseph une Partie d'un lott qui a cinq cents
perches de face & que j'ay acheté de M^r Livingston à lui & à ces
héritiers pour en disposer soit par don vente ou autrement avec
les Bâtimens qu'il pourra y avoir sur la dite d'un lott de terre
terre joignant M^r Paul Escott Ministre. 9. Je donne et lègue
à mon fils Alex^d la moitié du lott que le pape de en l'île qui
joignent le lott que j'ay acheté de Monsieur Livingston à
lui et à ces héritiers pour en disposer par don vente ou autrement
avec les Bâtimens qu'il pourra y avoir sur la dite terre comme
dessus. 10. Je donne et lègue à mon fils Daniel la moitié du
dit dit lott et qui joint la terre de M^r Isaac Mayock à lui & à
héritiers pour en disposer soit par don vente ou autrement
avec les Bâtimens qu'il pourra y avoir sur la dite terre comme
dessus. 11. Et comme je donne à ma chère femme, Dames de

maries a quelque autre personne que les surnommez ledits Richard ou que la
dite ledite Lucie soit maries avec autrui ou soient et soient avec autrui
que mon fils Louis de ce que le Roy donne et legue dans l'habite surbute
et toujours bien entendus que ce don ou conditions cy dessus mentionnez
sans qu'il puisse en aucune maniere rapeller, et le donne et legue a
mon fils Pierre de St Julien et a ces heritiers pour en disposer soit par
vente ou autrement ma Plantation ou je demeure presentement commu-
-niment apelle Wantoot, consistant en mille acres de Terre et toutes les
Terres qui sont entre le dit Wantoot, et la Plantation de Mr Paul Trapier
consistant en cinq cents acres de Terre plus trois cents acres de Terres
qui joignent le dit Wantoot sur la petite duamp et qui est partie
d'un plan de six cents acres de Terre dont J'ay vendu trois cents
a Mr Henry Le Noble plus je donne a mon dit fils cinq cents acres
de Terre qui sont Terres a lui au dessus de la Plantation de Belle
fontaine. 5. Je donne et legue a mon fils Jacques et a ces heritiers
pour en disposer soit par don vente ou autrement, ma plantation
qui consiste en quatre Plans savoir un de mille acres de Terre que
J'ay achetée de Mr Champersoon Elliot, un plan de cinq cents acres
qui le joignent un dit de trois cents sur laquelle et la fontaine
nommee Aaron Spring et un plan de quatre cents acres sur le
front de toutes les dit Terres de plus le Roy donne mille acres de
Terres a lui qui joignent les terres de son frere cy dessus. 6. Je donne
et legue a mon fils Paul et a ces heritiers pour en disposer soit par
don vente ou autrement mille cinq cents acres de Terres que J'ay vendus
la Riviere de Sainty savoir cinq cents acres que J'ay achetée de
Monsieur Benjamin Schenckings cinq cents que J'ay achetée de Mr Enan-
del Marquis et cinq cents que J'ay fait couir en mon nom faisant
tous les trois plans joint sur la ditte Riviere. 7. Je donne et legue
a mon fils Henry cinq cents acres de Terre qui sont situees sur l'endroit
qui s'appelle communement the half way swamp joignant a des
terres appartenant a M^r Henry Le Noble plus je lui donne mille
acres de Terre a lui qui joignent celles de son frere Jacques et qui
ont este mesurée par Monsieur Champersoon Elliot. 8. Je donne
et legue a mon fils Joseph une partie d'un lot qui a cinq cents
pieds de face que J'ay achetée de M^r Livingston a lui et a ces
heritiers pour en disposer soit par don vente ou autrement avec
les Batimens qu'il pourray avoir a l'heur de mon decez la ditte
terre joignant M^r Paul Besscott Ministre. 9. Je donne et legue
a mon fils Alex^e la moitié du lot que Je possede en l'ellegie
joignant le lot que J'ay achetée de Monsieur Livingston a
lui et a ces heritiers pour en disposer par don vente ou autrement
avec les Batimens qu'il pourra y avoir sur la ditte Terre comme
dessus. 10. Je donne et legue a mon fils Daniel la moitié du
dit lot et qui joint la terre de M^r Isaac Mayock a lui et a ces
heritiers pour en disposer soit par don vente ou autrement,
avec les Batimens qu'il pourra y avoir sur la ditte terre comme
dessus. 11. Et comme je donne a ma chere femme Deamaria

[illegible]

amitié. Je nomme et continue ma chère femme damoiselle Elizabeth
et Administratrice de ce mien testament priant tous mes enfans de lui
rendre tout le respect et la subordination qu'ils doivent à une Dame leur
voisquant en outre par ce présente tous les testament que j'ordonne
fait cy devant voulant que celui cy eust et ayt plein et entier effect
fait en l'arodire le deuxiesme jour du mois de Juin de l'année milie
sept cent dix huit 1718.

Signé scellé et déclaré être mon testament
et dernière volonté en présence de, Not.
Rodrigue-Pierre Manigault - Jean Gendron -
Paul Doursaint - Henry Signellat -

Pierre des St. Julien (cont)

Proved before J A Moore day of

Extracted from Original Record, 1805, page 19. removed from the Secretary of State's Office pursuant to Act of Assembly, 1st 1849 & Exam^d by W. S. Woodward Esq. Ch. & 1851.

Translation